

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 10 JUIN 2021

Numéro de délibération D2021_15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN

et le DIX JUIN

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Eric PRIVAT, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Jerome NOGARET,
Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Sébastien KUBANI, Laurent BRUNEL, JP Ozil,

Absents :

Loic VOILLIOT,
Céline LINGERAT donne pouvoir Georges RIBOT

A été nommé secrétaire : katy ERDELYI

Objet de la Délibération**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DU GARD**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L,5511-1 prévoyant
la création d'un établissement public dénommé agence départementale,
Vu le rapport de Monsieur Le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l' Agence
Technique Départementale du Gard,
Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique,
et financière

Sous la présidence de Mr Georges RIBOT, Maire de la commune de SOUSTELLE à signer
la convention précitée et ses annexes et a représenter la commune au sein des organes
délibérants de l'agence,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

du

